



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune d'ANOR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La SAS JEFERCO, siège social : 138 rue de la Louvière - 59000 LILLE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une unité de fabrication de granulés de bois sur la commune d'ANOR, Zone industrielle de Saint-Laurent, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2260-2.a : Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels,

1532-1 : Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact et de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France émis le 17 avril 2018

L'enquête publique se déroulera dans la commune d'ANOR du 1^{er} juin 2018 au 30 juin 2018 inclus.

Madame Josiane BROUET, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie d'ANOR, au lieu de consultation du dossier, les :

DATES	HORAIRES
1 ^{er} juin 2018	9 heures – 12 heures
9 juin 2018	9 heures – 12 heures
14 juin 2018	15 heures – 18 heures
22 juin 2018	15 heures – 18 heures
30 juin 2018	9 heures – 12 heures

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie d'ANOR et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Jean-François ROSADO, Président de la société - tel : 06.70.20.32.99

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie d'ANOR ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi que dans les mairies d'ANOR, FOURMIES, OHAIN et TRELON pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.